



La Tribune du Snup

Pourquoi Lombard, Yahiel et consorts

veulent-ils détruire la retraite au sein de la DRS-DPS ? (1/2)

La DRS a vécu... au 1^{er} mars 2021 elle est devenue la Direction des Politiques Sociales.

Exit l'activité historique de gestion de régimes de retraites publics, exit le mot retraite qui n'apparaît plus dans l'appellation de cette direction dont les trois quarts des agents (au bas mot) sont affectés à la gestion de la CNRA et de l'IRCANTEC !

Rappelons que l'article L518-2 du code monétaire et financier relatif aux missions de notre Etablissement stipule : « La caisse des dépôts et consignations est un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite. Elle contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable. ».

Nulle part il n'est inscrit que la Caisse des Dépôts est en charge des politiques sociales pour le compte de l'Etat. Par-contre il est bien écrit et gravé dans le marbre qu'elle est chargée de la gestion d'organismes de retraites.

Lorsque les dirigeants de notre Etablissement public ne respectent même plus les textes qui fondent aujourd'hui l'activité de cet Etablissement public, il y a du souci à se faire !

La direction des politiques sociales pourrait être un département ministériel, mais en aucun cas une direction d'un Etablissement public spécial qui gère des fonds et des caisses pour le compte de l'Etat dans le cadre de mandats de gestion.

A la CDC, l'appellation DPS est une appellation frelatée, c'est une erreur de casting !

Nulle part, il n'est inscrit que la Caisse des Dépôts gère des plateformes pour le compte de l'Etat.

Une plateforme n'est d'ailleurs qu'un outil technique, ça n'est ni un fond, ni une caisse. Ainsi avec le CPF on se focalise sur l'outil plateforme : « Ce supermarché numérique de la formation va changer la vie quotidienne des français » dit Lombard et Yahiel d'ajouter dans le CDScope de janvier 2020 : « Quels que soient son parcours et son statut chacun-salarié, agent public, indépendant, demandeur d'emploi-doit pouvoir accéder facilement à ses droits désormais ».

Tout réside dans le « doit pouvoir »... Or si vous êtes fonctionnaires vous ne pouvez actionner votre CPF qu'unique-ment « sous réserve de l'accord de votre administration » (statut FP du 13/07/83, article 22 quater). Or comme les moyens financiers alloués à la formation sont insuffisants dans les trois fonctions publiques, la CDC en profite pour bloquer le CPF de ses fonctionnaires.

Avant, avec le DIF ces derniers pouvaient bénéficier d'une formation de leur choix, aujourd'hui avec le CPF c'est fini... c'est un fait !

Et pour les salariés, on parle, déjà, de tickets modérateurs, or avec 3500 euros en moyenne sur les comptes on ne va pourtant pas bien loin en termes de formation !

Certes, l'outil est beau et on peut féliciter ses concepteurs et les gestionnaires qui animent la plateforme, mais pour réorienter une carrière et développer des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle, ça n'est pas avec ce « supermarché numérique de la formation professionnelle » comme le dit Eric Lombard, que l'on parviendra à atteindre l'objectif recherché.

Certes, l'outil est beau et on peut féliciter ses concepteurs et les gestionnaires qui animent la plateforme, mais pour réorienter une carrière et développer des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle, ça n'est pas avec ce « supermarché numérique de la formation professionnelle » comme le dit Eric Lombard, que l'on parviendra à atteindre l'objectif recherché.

Certes, l'outil est beau et on peut féliciter ses concepteurs et les gestionnaires qui animent la plateforme, mais pour réorienter une carrière et développer des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle, ça n'est pas avec ce « supermarché numérique de la formation professionnelle » comme le dit Eric Lombard, que l'on parviendra à atteindre l'objectif recherché.



La bataille du pouvoir d'achat se poursuit en 2021 !

Le syndicalisme engagé au quotidien !



La Tribune du Snup

Pourquoi Lombard, Yahiel et consorts

veulent-ils détruire la retraite au sein de la DRS-DPS ? (2/2)

Quant aux gestionnaires de régimes de retraites, ils ont des raisons légitimes d'être inquiets pour l'avenir.

La création d'un régime de retraite public unique n'est pas en soi une bonne nouvelle, car ce régime public ne peut être que temporaire.

Rappelons que le projet de loi sur les retraites prévoit la création d'une caisse universelle unique de retraite (régime public et privé confondus) et donc, **il n'y a aucune chance au vu de la disproportion des effectifs respectif de la CNAV et de la CDC que cette dernière absorbe la première.**

PLATEFORME ?



L'unification et le croisement des processus de gestion, via la plateforme employeurs (PEP's) et la plateforme assurés (SARA), vont d'abord aboutir à la fusion de nos régimes historiques (IRCANTEC et CNRACL) et remettre en question la pérennité des établissements d'Angers et de Bordeaux. La toute nouvelle direction « Stratégie client » anticipe ce processus en privant chaque établissement, d'Angers et de Bordeaux, de sa stratégie client propre.

Dès lors qu'on se fixe comme perspective **l'unicité de régime** on développe une stratégie d'unicité de clientèle. **Pourquoi**, dans ce cadre, **conserver deux sites de gestion distincts** aussi éloignés comme Angers et Bordeaux ? Le projet 20-21 ne dit jamais mot sur ce point car c'est de la dynamite !

Mieux, lors du tchat du 1^{er} avril dernier, Monsieur Barsottini s'épanche sur le parcours affiliés IRCANTEC : « *C'est un projet porté par la direction des gestions d'Angers. Ce projet vise à l'horizon première moitié 2022 à proposer aux agents qui partent en retraite de venir compléter leur demande en retraite directement sur le portail des assurés et de pouvoir aller (à chaque fois que ça sera possible) jusqu'à quasiment une liquidation automatique faite seul par l'assuré et donc à la fin de la démarche, il aura son titre de retraite, le montant de sa pension et la date de son départ* ».

Résumons la situation, **si les employeurs alimentent la plateforme employeurs (Peps), si les assurés alimentent la plateforme assurés (SARA) et s'ils peuvent aussi liquider automatiquement leur carrière via cette plateforme, à quoi pourra donc bien servir un gestionnaire de régime de retraite ?**

Dans le monde de demain, tout le monde travaille (à commencer par le client affilié), mais le seul qui n'a plus rien à faire c'est le gestionnaire de retraite.

Petit robot numérique est prédominant, il assiste l'affilié qui fait tout de A jusqu'à Z sur les plateformes... Merci petit robot, tu as réinventé le service public en faisant travailler le « client » au détriment des gestionnaires, lesquels... pourront peut-être assister le petit robot demain ???

Voilà le service public de demain réinventé par les Macron, Lombard, Sichel, Yahiel et consorts. Une logique financière brutale, un service à l'usager client réduit au strict minimum, par lequel on laisse ce dernier se débrouiller avec « ses droits » sur une plateforme. Comme le clamait la ministre Pénicaud « **Mon compte formation c'est un nouveau service public** » voir CDSOPE de janvier 2020.

On comprend mieux que monsieur Yahiel transforme la direction des retraites de la CDC en une quincaillerie du service public diversifié avec tout un tas de rayonnages... un rayon politique sociale pour la personne âgée, un rayon politique sociale à la personne handicapée, un rayon politique sociale à la formation, on peut décliner à l'infini. Madame Michu après avoir liquidé votre retraite sur SARA, vous prendrez bien une option sur notre prestation EHPAD de demain via la plateforme schmoll ?

Face à cela, les personnels de la DPS n'ont qu'une alternative, la lutte contre ces évolutions dramatiques, tant en matière d'emploi qu'en termes de qualité du service public.

**Tous ensemble,
oui Tous ensemble contre cela !**

Ensemble!
avec
Le SNUP